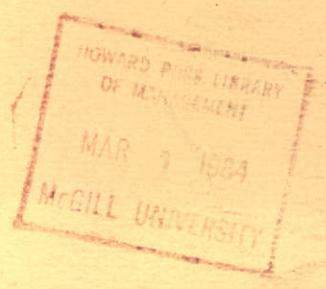


Société de développement de la Baie James



Rapport annuel 1982



À LA MESURE DE L'AVENIR

Société de développement de la Baie James (SDBJ)

Sotel inc.

Société de tourisme de la Baie James (Sotour)

Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab)

Municipalité de la Baie James (MBJ)



Table des matières

Faits saillants	4
Lettre au ministre	7
Conseils d'administration	
Société de développement	
de la Baie James (SDBJ)	
et entités affiliées	8
Message du président du Conseil	9
Observations du président	13
Rapport d'activités	14
États financiers:	
Société de développement	
de la Baie James (SDBJ)	17
Sotel inc.	
(télécommunications)	27
Société de tourisme de la	
Baie James (Sotour)	33
Société de développement	
autochtone de la Baie James	
(Sodab)	39
Municipalité de la Baie James (MBJ)	
Conseil d'administration	45
Organismes	
para-municipaux	45
Rapport d'activités	46
États financiers	47

Publication du service
d'Information et de Relations publiques
de la SDBJ

Montage: TransGraphe enr.

Illustration graphique de la couverture: Daniel Mercier,
Groupe SDBJ
Composition typographique: Typographie Métro inc.
Impression: Imprimerie Cook Canada ltée

Imprimé au Canada.

Dépôt légal
Bibliothèque Nationale du Québec.

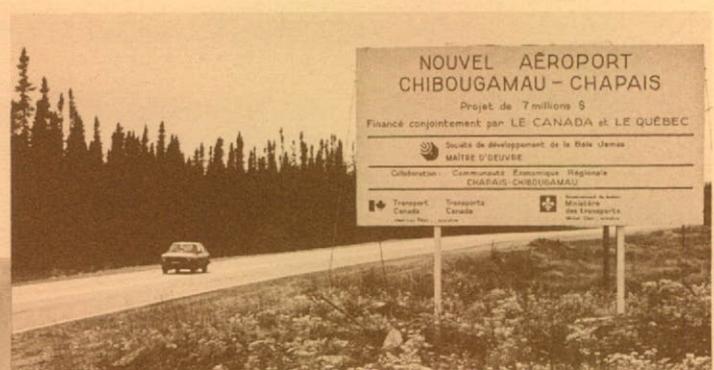
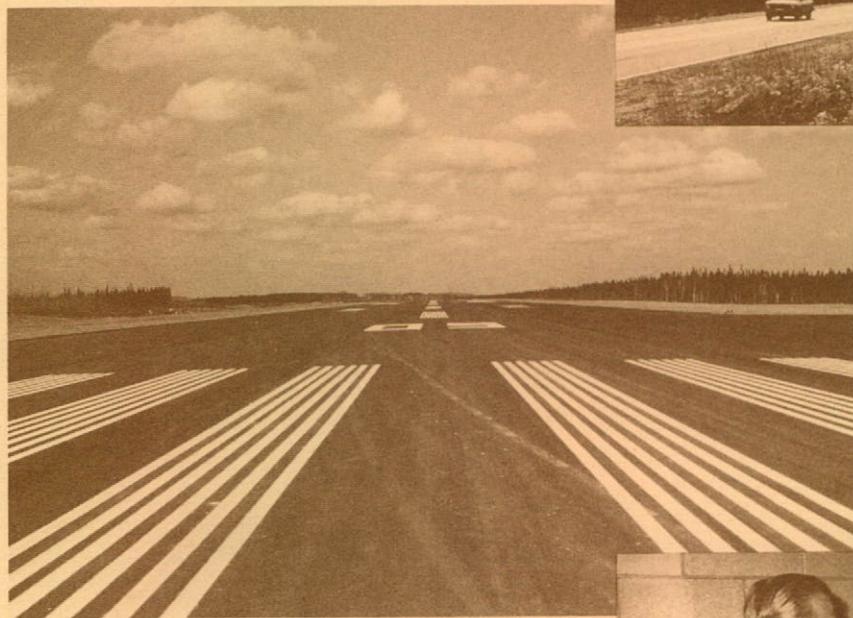
2^e trimestre 1983



Faits saillants de 1982

Investissements effectués durant l'année par la SDBJ, ses filiales et ses partenaires dans le territoire de la Baie James

	Contribution en milliers de dollars			
	1982		1981	
	Total	SDBJ	Autres	Total
Programmes d'exploration minière	10 192 \$	5 604 \$	4 588 \$	13 312 \$
Projet minier	699	699	—	11 792
Filiales:				
Société de tourisme de la Baie James (Sotour)	4	4	—	85
Sotel inc.	2 852	1 455	1 397	1 846
Fer Albanel limitée	15	15	—	26
Somine inc.	327	327	—	250
Développement du territoire	5 725	77	5 648	18 498
Immobilisations	547	127	420	2 463
Placement en actions	—	—	—	350
Total 1982	20 361 \$	8 308 \$	12 053 \$	
Total 1981	48 622 \$	16 467 \$	32 155 \$	48 622 \$





Monsieur le ministre Yves Duhaime
Responsable de l'application
de la Loi du développement de
la région de la Baie James
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Ministre,

Le Conseil d'administration de la
Société de développement de la Baie
James a l'honneur de vous présenter,
conformément aux articles 33 et 44 de
sa loi organique, le rapport annuel de
la Société et de ses entités affiliées
pour l'exercice terminé le 31 décembre
1982.

Une copie du présent rapport a été
transmise au ministre des Affaires
municipales, chargé par le Premier
Ministre de l'application des articles 34
à 40 de la Loi du développement de la
région de la Baie James.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre,
l'expression de ma très haute
considération.

Le président,

Charles Boulva

Montréal (Québec)
H2L 4M6
le 28 avril 1983



Conseils d'administration

Société de développement de la Baie James (SDBJ) (jusqu'au 22 décembre 1982)

Charles Boulva, ing.
président

Guy Carle, L.Sc. éc. et pol.

Claude Genest, L.S.C.

Claude Laliberté, ing.

Pierre MacDonald, adm. a.

Direction

Charles Boulva, ing.
président

Gilles Gougeon, avocat
secrétaire

Robert Guerriero, c.a.
trésorier

Sotel inc.

Charles Boulva, ing.
président

Léonce Montambault
vice-président

Claude Duhamel

Pierre MacDonald

Dudley Stewart, c.a.

Directeur général

Gérard Delisle

Société de tourisme de la Baie James (Sotour)

Charles Boulva, ing.
président

Marcel Baril

Claude Genest, L.S.C.

Dudley Stewart, c.a.

Directeur général

Jean-F. Daviault

Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab)

Bernard Mathieu, ing.
président

Gérard Comeau, ing.

René Gingras, ing.

Albert Diamond

Philip Awashish

Secrétaire

Gilles Gougeon, avocat



Message du Président du Conseil



La tradition veut que le directeur d'un organisme, lorsqu'il quitte son poste après plusieurs années de service, fasse sommairement le bilan des activités de son entreprise. En tant que Président sortant du Conseil d'administration et Président sortant de la Société de développement de la Baie James (SDBJ), je n'entends pas déroger à cette règle.

Nommé administrateur de la Société de développement de la Baie James le premier novembre 1971, et son président le 8 novembre 1973, j'ai vécu toutes les étapes de son évolution.

La Loi du développement de la région de la Baie James, votée par l'Assemblée nationale du Québec, le 14 juillet 1971, stipule dans son article 4 que la SDBJ a pour objet de susciter le développement et l'exploitation des richesses naturelles du territoire, d'effectuer ce développement et cette exploitation conformément à la Loi, ainsi que de voir à l'administration et à l'aménagement de ce territoire,

aux fins d'en favoriser la mise en valeur par elle-même, ses filiales et les autres agents de la vie économique et industrielle, en donnant priorité aux intérêts québécois.

La Société de développement de la Baie James devenait ainsi un maillon entre le gouvernement et l'entreprise privée. Elle devait amener cette dernière à travailler, en quelque sorte, dans le cadre des priorités et des objectifs gouvernementaux. Pour ce faire, elle se devait d'être un organisme de promotion et de gérance, en même temps qu'un vaste réservoir de ressources humaines à l'expérience multidisciplinaire, réunies en équipe dans une structure d'organisation souple, bien rodée et orientée vers les travaux en milieu nordique.

La relance économique du Québec a été le principal élément qui a incité le gouvernement à créer la Société de développement de la Baie James. Le premier objectif de la Société était la mise en valeur des ressources du territoire, en accord avec les grandes lignes du développement socio-économique du gouvernement pour l'ensemble du Québec. Cet objectif, déterminé par le pouvoir politique, ne pouvait être remis en question.

Les premières activités de la SDBJ ont consisté à établir des structures, à créer des services, à préciser des priorités et des objectifs économiques, sociaux et d'aménagement, à concevoir et à élaborer des programmes, à inventorier les ressources du territoire.

Afin de lui permettre de remplir une telle mission, la Loi du développement de la région de la Baie James a doté la SDBJ d'un capital-actions de 100 000 000 \$ (1 000 000 d'actions à 100 \$ chacune), à lui être versé sur 10 ans par le gouvernement du Québec, en tranches n'excédant pas 10 000 000 \$.

Les certificats, pour les actions dûment acquittées, sont émis au nom du ministre des Finances du Québec.

Des obstacles se sont dressés le long de la route de la SDBJ.

D'ailleurs, les difficultés ont même commencé avant la création de la Société. Le projet de loi visait, à l'origine, un développement intégré de toutes les ressources du territoire, à partir de l'élément moteur essentiel que devaient constituer les aménagements hydroélectriques. Cependant, les débats précédant l'adoption de la Loi ont entraîné des amendements d'une importance fondamentale, sans que le mandat de la Société ait été alors révisé. La presque totalité des actions de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) devait être détenue par Hydro-Québec, bien que la SEBJ ait été une filiale de la Société de développement de la Baie James. Cette situation explique la Convention du 10 février 1972, entre la SDBJ et la SEBJ, aux termes de laquelle cette dernière société assume 99% des coûts nets de construction des infrastructures et 100% de leurs frais d'entretien et d'opération, tant qu'elle en demeure l'usager principal. Cependant la SDBJ demeure propriétaire de ces infrastructures.

En 1972, la SDBJ dut faire face à une injonction, demandée par les autochtones, visant l'arrêt des travaux préliminaires aux aménagements hydroélectriques. Une entente a finalement été conclue après de longues, laborieuses et coûteuses négociations.

En 1977, le gouvernement a décidé d'interrompre ses versements au capital-actions de la SDBJ et son engagement, qui était à l'origine de 100 000 000 \$, s'est limité à 60 000 000 \$.

En 1978, devant la remise en question de l'existence ou de l'utilité de la Société de développement de la Baie James, le secrétariat général du Conseil exécutif a préparé un rapport d'évaluation, dans lequel le point de vue de la SDBJ à ce sujet était nettement exposé.

Ce rapport soulignait que la SDBJ s'est affirmée dans le territoire de la Baie James, non seulement à titre de dispensateur de services, mais aussi comme promoteur et agent de liaison avec le secteur privé. Par ses activités, elle a contribué à établir et à renforcer la présence gouvernementale dans ce territoire. De plus, elle a réussi à promouvoir de nombreuses activités de développement, entraînant de ce fait une série d'investissements considérables pour le Québec en général et pour la région du Nord-ouest en particulier.

En outre, ce rapport établissait que la Société, par le biais de la Municipalité de la Baie James, joue un rôle administratif important. La Municipalité dispose de moyens qui s'apparentent à ceux d'une communauté territoriale et lui permettent d'assumer une responsabilité administrative au niveau régional et inter-régional. L'organisation municipale des populations et l'amorce d'une communauté territoriale, aptes à promouvoir la régionalisation des services et une certaine décentralisation de l'administration, constituent des voies de la gestion des territoires.

Il était mentionné également que, dans le secteur forestier, la Société a assisté financièrement une entreprise oeuvrant dans le territoire, permettant ainsi à cette dernière de poursuivre son exploitation et de fournir du travail à près de 400 employés.

De plus, la Société a pris une part active dans les négociations avec les autochtones et, aux termes des conventions intervenues, elle s'est liée avec les communautés cries du territoire; elle a apporté sa contribution à la Société de développement autochtone de la Baie James, au Conseil régional de zone, au Conseil consultatif sur l'environnement, au Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage, et au Conseil d'administration de la Société de relogement de Fort George. La Société a donc tous les éléments en mains pour favoriser la participation des autochtones dans le développement de la région de la Baie James et leur intégration dans la vie économique du Québec, tout en sauvegardant leur identité propre.

Le gouvernement, dans sa décision du 20 juin 1979, acceptait les recommandations de ce rapport d'évaluation. Le mandat de la Société serait maintenu, avec des précisions quant à ses modalités d'exécution. Celles-ci offraient l'avantage de favoriser une certaine souplesse tout en contribuant à éliminer les points de friction. La décision comportait aussi l'éventualité de confier à la Société le mandat d'agir à l'extérieur de la région de la Baie James sauf en matière municipale.

Son avenir étant ainsi précisé, la SDBJ a, depuis, déployé de nouveaux efforts pour remplir pleinement son rôle sur tous les plans. On peut dire qu'elle y a réussi. Dans le secteur du développement minier, la Société a signé, en son nom propre ou à titre de mandataire du gouvernement du Québec, de nombreuses ententes en exploration minière. Plus de la moitié des investissements propres de la Société ont été dirigés vers ce secteur.

Selon le désir du gouvernement, et en conformité avec son plan de développement quinquennal soumis en juin 1980, la SDBJ a créé en 1981 "Exploration SDBJ 1980, société en commandite". 1 165 québécois en sont devenus commanditaires. Le programme d'exploration des métaux usuels et de l'uranium a représenté près de 90% des activités de prospection de la Société. La SDBJ possède près de 2 000 titres miniers s'intéressant ainsi à la découverte de l'uranium, du cuivre, de l'or, du lithium, du chrome et du fer.

Dans le secteur forestier, la SDBJ a passé deux ententes importantes, soit le prêt à l'entreprise Barrette-Chapais Ltée et l'entente administrative concernant le financement de la Société de conservation du Nord-ouest. Les circonstances ont voulu que la Société investisse peu dans ce secteur mais elle a déployé des efforts pour la recherche, plus particulièrement en ce qui concerne la protection des ressources forestières dans le territoire et le développement de l'industrie forestière.

Dans le secteur du tourisme, la SDBJ a confié à sa filiale, la Société de tourisme de la Baie James (Sotour), la responsabilité d'exploiter le tourisme, la chasse et la pêche. Elle y a investi près de 3 000 000 \$. Dans le secteur des télécommunications, la Société a confié, depuis 1972, à sa filiale Sotel inc., la responsabilité d'exploiter tout moyen de télécommunication. Près de 26 000 000 \$ ont été investis, en partie par la SDBJ, en partie par Télebec Ltée (filiale de Bell Canada).



La mise en valeur des richesses naturelles a d'abord nécessité l'implantation d'infrastructures essentielles. Plus de 409 000 000 \$ ont été investis dans de grands travaux de génie dont près de 6 000 000 \$ ont été fournis à partir de l'avoir propre de la Société. La SDBJ a cherché à influencer la construction et la gestion des infrastructures, de façon à leur donner autant que possible un caractère d'utilisations multiples, de permanence et d'incitation au développement, afin que les autres secteurs industriels de la Société puissent monnayer une certaine valeur de l'infrastructure auprès de partenaires concernés par le développement économique.

Soulignons, entre autres, la construction de la route Matagami-Radisson-Chisasibi, de l'aéroport permanent de Matagami, de l'aéroport permanent de La Grande Rivière, de 50 kilomètres de route permanente entre Chibougamau et Mistassini, de l'agglomération de Radisson (dont un centre communautaire et une auberge), de la route de pénétration du poste Albanel et de l'aéroport de Chapais-Chibougamau.

En ce qui concerne l'environnement et l'aménagement régional, la Société s'est attachée à établir, dès sa création, les bases fondamentales de son intervention dans le territoire, en procédant à l'inventaire des ressources minérales, forestières, fauniques et autres, de même qu'à l'identification des projets à réaliser. Le secteur de la recherche, relié à la fonction d'environnement et d'aménagement, a nécessité plus de 9 000 000 \$ d'investis-

sement sur les fonds propres de la Société. Ce montant n'inclut pas les investissements des partenaires ni ceux reliés à la protection contre les feux. Il faut également souligner les programmes réalisés dans le cadre de l'entente d'études bio-physiques avec Environnement-Canada. Dans l'opération nécessaire à l'acquisition des connaissances de base, la SDBJ a investi près de 4 000 000 \$.

En collaboration avec l'Office de planification et de développement du Québec (OPDQ), la Société a préparé le document "Orientations du développement et de l'aménagement du territoire de la Baie James". Ce document explique de façon exhaustive la problématique régionale ainsi que les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire. Il préconise le développement ordonné de tous les secteurs d'activités dans le territoire, tout en tenant compte de la nécessité de renforcer les centres d'activités existants et d'impliquer la population locale dans ce développement.

En collaboration avec la Municipalité de la Baie James, la Société a participé à l'ébauche d'un schéma d'aménagement du territoire de la Baie James, dans l'esprit de la Loi 125 sur l'aménagement et l'urbanisme. Cependant, en 1982, le projet a été suspendu, et demeure en attente jusqu'à ce que le processus d'association avec les municipalités régionales de comté (MRC) soit complété.

Les relations avec les autochtones constituent une des activités les plus importantes de la SDBJ, non à cause des sommes d'argent investies, mais bien plutôt par toute la dynamique qui découle de la série d'ententes avec les Cris, les Inuit et les Naskapis. L'harmonisation des relations ne se fait pas sans heurts mais elle constitue un objectif à atteindre dans l'intérêt de tous. La Société a pris une part active à la négociation et à l'application des conventions. Elle a participé, durant les années 1977 et 1978, à la préparation d'une vingtaine de projets de loi destinés à assurer la mise en vigueur de différents régimes et engagements des conventions.

La Société a signé, le 15 novembre 1975, une entente bilatérale avec le Grand conseil des Cris du Québec, dans laquelle les parties convenaient de collaborer dans le développement du territoire de la Baie James, plus précisément dans les domaines concernant les activités touristiques, l'entretien routier, l'exploration minière, les ressources forestières, la vente d'essence et l'emploi de la main-d'œuvre autochtone.

Pour donner suite aux engagements de la Convention de la Baie James et du Nord québécois, deux représentants de la SDBJ siègent à la Société de développement autochtone de la Baie James. La Sodab représente un instrument de poids dans le développement de la vie économique des autochtones. Elle leur offre une occasion de s'impliquer dans leur propre processus de développement. Elle encourage chez eux l'esprit d'entreprise en leur fournissant l'assistance technique et financière tant pour l'élaboration que pour la mise en marché de leurs projets.

En novembre 1981, la Société a présenté au ministère de l'Énergie et des Ressources un plan de développement pour la période 1981-1985. Ce plan visait à poursuivre les efforts pour mettre en valeur les territoires nordiques sous sa responsabilité. On y envisageait de continuer la centralisation des opérations vers trois pôles, à savoir Matagami, Radisson et Chibougamau.

Selon le ministère de l'Énergie et des Ressources, la période de construction des grandes infrastructures dans le territoire étant terminée, les responsabilités de développement pourraient être plus efficacement prises en charge par les organismes sectoriels existants, à savoir les ministères ou les autres sociétés d'état. Selon ce ministère, il n'est pas rationnel, pour une société à capital-actions qui doit avoir comme objectif la rentabilité, d'être responsable d'un mandat de développement et d'aménagement aussi vaste, à l'intérieur d'une même structure corporative. De ce fait, le plan de développement quinquennal de la SDBJ n'a pas été ratifié.

Subséquemment, le ministre de l'Énergie et des Ressources a soumis plusieurs recommandations au gouvernement.

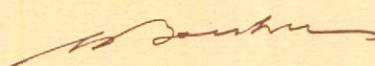
Ayant été informé du fait, j'ai proposé au ministère de l'Énergie et des Ressources des solutions de recharge, convaincu des difficultés qui résulteraient de l'application des recommandations du ministre.

Malgré tout, certaines d'entre elles ont été retenues, particulièrement celles concernant l'intégration du développement et des actifs miniers à Soquem et du transfert des actifs forestiers à Rexfor; quant aux autres recommandations, le gouvernement ne s'est pas encore prononcé.

C'est une décision politique devant laquelle je dois m'incliner et j'ai pensé me retirer avant terme pour permettre à la Société de suivre les directives qu'entend lui donner le gouvernement quant à l'orientation de son mandat. Je quitte donc la présidence le 30 avril, mais, pour assurer une certaine continuité dans l'administration des affaires de la Société, je demeurerai conseiller auprès du conseil d'administration de la SDBJ jusqu'au 30 novembre 1983 et lui apporterai toute ma collaboration dans l'exécution de son mandat.

La tâche a été lourde mais combien enrichissante grâce à l'appui généreux et au dévouement de tous mes collègues du Conseil d'administration, de mes collaborateurs immédiats et des autres membres du personnel de la Société. Je tiens à leur rendre ici hommage et à les remercier chaleureusement.

Le président du
Conseil d'administration



Charles Boulva

Montréal, le 28 avril 1983



Observations du Président sur l'exercice financier 1982

L'exercice 1982 a constitué, pour la Société de développement de la Baie James, ses filiales et ses entités affiliées, une période de latence et d'expectatives.

Pour la cinquième année consécutive, la SDBJ s'est vue privée des capitaux prévus par la Loi du développement de la région de la Baie James pour soutenir son action de promoteur économique dans cet immense territoire. Si nous avons pu, au cours des années précédentes, atténuer les effets de cette absence d'afflux monétaire par des revenus de placements et autres palliatifs, la situation économique ne nous a pas permis de rééditer cette performance en 1982. Nous avons dû nous résoudre à nous séparer de 44 pour cent des effectifs du groupe SDBJ, épargnant ainsi une compétence nordique dont peu d'entreprises québécoises peuvent se prévaloir. Nous avons, du même fait, été contraints de limiter l'activité de nos bureaux régionaux, particulièrement ceux de Matagami et de Chibougamau, qui avaient été mis en place dans le but de pallier quelque peu la carence endémique d'outils de développement en régions éloignées.

À la demande du ministre responsable, monsieur Yves Duhaime, ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, la SDBJ a limité son action, en 1982, aux projets et travaux en cours, particulièrement dans les domaines des mines et des infrastructures. Aucune activité nouvelle n'a été entreprise au cours de l'année 1982, et la SDBJ a pu maintenir ses activités antérieures à l'aide d'un emprunt (autorisé par le gouvernement du Québec), ce qui n'avait jamais eu lieu au cours des onze années précédentes. L'intérêt sur l'emprunt, au montant de 246 000 \$, a affecté d'autant les résultats de 1982.

La perte nette de la Société s'établit à 2 080 307 \$ en 1982, par rapport à 1 145 858 \$ en 1981. Ce montant a été établi après les considérations suivantes:

	1982	1981
(Perte) Bénéfice d'exploitation	(1 900 398)\$	951 987 \$
Subvention d'équilibre — Ministère de l'Énergie et des Ressources	1 915 673	—
Part dans la perte nette des filiales	(672 940)	(914 621)
Projets abandonnés - exploration minière	(907 369)	(807 837)
Amortissement des immobilisations	(515 273)	(375 387)
Perte nette	(2 080 307)\$	(1 145 858)\$

En dépit de ces contraintes, l'équipe restante a poursuivi ses efforts dans le sens de ce qui a été et demeure notre mandat: susciter, promouvoir et effectuer le développement intégré de toutes les ressources naturelles, autres que le potentiel hydroélectrique, du territoire de la Baie James.

À cet effet, au cours de l'année 1982, les discussions se sont poursuivies sur le plan quinquennal que la Société de développement de la Baie James avait soumis à son actionnaire en novembre 1981, dans le but de transformer le mandat de la SDBJ en lui confiant le développement de tout le Moyen Nord québécois. Ce plan faisait suite à d'autres propositions du même ordre, déposées par la SDBJ au cours des années antérieures. Ce plan de développement n'a pas été ratifié par les autorités responsables et, en décembre 1982, lors de l'assemblée annuelle de l'actionnaire, le ministre de l'Énergie et des Ressources indiquait aux administrateurs sa décision de recom-

mander au Conseil des Ministres la démobilisation de la Société de développement de la Baie James. Par la suite, le gouvernement annonçait la formation d'un nouveau Conseil d'administration. En conséquence, ce sera à ce nouveau conseil de déterminer les perspectives pour 1983.

À la fin de l'année 1982, le total des employés réguliers du groupe SDBJ s'élevait à 337 personnes. Cette équipe est prête à poursuivre son oeuvre nordique. La décision du gouvernement du Québec, en décembre 1982, de nommer un nouveau Conseil d'administration de la SDBJ, semble augurer une ère de restructuration. Nous souhaitons que l'année 1983 voie le développement du Nord québécois prendre un nouvel essor, de façon à reculer les frontières économiques et démographiques du Québec bien au-delà de la vallée du Saint-Laurent.

Je remercie bien sincèrement tous les employés du groupe SDBJ, tant ceux qui restent que ceux qui ont dû quitter nos rangs, pour leur travail soutenu dans des conditions qui n'ont pas toujours été faciles.

Le président

Charles Boulva

Rapport d'activités 1982

Développement minier

En 1982, à la suite de réductions du personnel et de certaines activités minières, toutes les opérations minérales et minières ont été regroupées sous une seule direction. Ainsi les ressources humaines affectées à l'exploration ont pu participer pleinement à l'effort global de développement sur les propriétés minières dans lesquelles la Société détient des intérêts.

Le coût global des travaux exécutés dans le domaine minier, à l'exception du projet minier Joe Mann, s'est élevé à 10 192 300 \$, sur lesquels la SDBJ a fourni 5 604 400 \$, et ses partenaires 4 587 900 \$. L'essentiel de ces investissement a été consacré à l'exploration minérale (10 069 800 \$), dans l'exécution de 45 programmes autonomes et de 45 autres programmes en participation avec l'entreprise privée. La prospection était orientée vers la recherche d'uranium, de métaux usuels et de métaux précieux.

Signalons que, depuis 1972, la SDBJ a mis sur pied 75 entreprises en participation qui ont permis d'insuffler quelque 60 000 000 \$ dans la recherche géologique et de prospection, pour le territoire de la Baie James. Sur ce total, la contribution de la SDBJ a été de 17 340 000 \$. La différence a été apportée principalement par les sociétés Sérénité Nucléaire, Exploration et Mines Uranerz, Serem, Eldorado Nucléaire, Explorations Noranda et Canadian Nickel (filiale de Inco), et plus de vingt-neuf autres entités corporatives.

Les clauses de confidentialité incluses dans les accords d'entreprises en participation ne permettent pas de dévoiler les résultats obtenus. Cependant, il est permis de dire que certains résultats sont jugés des plus encourageants. De nombreux indices d'or et d'uranium, concentrés dans des propriétés particulières du district de Chibougamau, font l'objet de travaux dont les résultats suscitent un effort de prospection accru qui devra être poursuivi, même si la SDBJ, par manque de fonds disponibles, se voit obligée de se retirer.

La Société demeure propriétaire ou copropriétaire de deux dépôts d'uranium au lac Sakami et au lac Gayot et de deux dépôts de lithium à la rivière Eastmain et au lac des Montagnes.

Au cours des dix dernières années, outre sa contribution aux entreprises en participation, la SDBJ a mené à bien certains projets autonomes, en accord avec sa mission de promoteur et de pionnier. Elle y a consacré quelque 10 000 000 \$ de ses capitaux propres et près de 2 000 000 \$ des fonds d'Exploration SDBJ 1980, société en commandite.

Donc, pendant cette période, la SDBJ a permis d'insuffler dans l'exploration minérale du Nord québécois une somme annuelle moyenne de plus de 7 000 000 \$. Ces retombées ont profité aux régions limitrophes, en plus de fournir une formation complémentaire à environ 600 étudiants géologues.

En ce qui concerne Exploration SDBJ 1980, société en commandite (Socom), l'évaluation des unités, au 31 décembre 1982, a été préparée par la firme "Les Consultants miniers Socomines inc."

La mine Joe Mann a nécessité, au début de l'année 1982, des mesures conservatoires qui ont pris fin en mai; par la suite, de simples activités de surveillance ont été maintenues. Les coûts se sont élevés, globalement, à 699 500 \$.

Environnement

Dans le domaine de l'environnement, le programme commencé en 1981, de réaménagement des sites affectés le long de la route Matagami-Radisson-Chisasibi (700 km) s'est poursuivi. La Société a également participé à des travaux et projets conjoints avec la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ), le ministère de l'Environnement du Québec (MENQ), Hydro-Québec, le Secrétariat aux activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAI), le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), et l'Office de la planification et du développement du Québec (OPDQ).

À la fin de 1982, compte tenu des disponibilités financières limitées, le service d'Aménagement régional et Protection de la forêt a vu ses effectifs considérablement réduits et a été intégré à la Direction des Opérations territoriales.

Infrastructures

En ce qui concerne les infrastructures, la construction de l'aéroport régional de Chapais-Chibougamau, dont la gestion était assurée par la SDBJ, a été complétée dans les délais prévus et à l'intérieur du budget de 7 000 000 \$ assumé conjointement par les ministères des transports fédéral et provincial. Le premier atterrissage du transporteur public régulier (Nordair) a eu lieu le 11 octobre 1982 et les cérémonies d'ouverture officielle ont été tenues, telles que prévues, le 15 octobre suivant.



Une entente de services a été signée, en automne 1982, avec la Commission de formation professionnelle de la main-d'œuvre de la région de Québec, dans le but de remettre en état le chemin d'accès et les bâtiments du lieu-dit Lac Hélène, destiné à accueillir un centre de formation professionnelle pour les autochtones du Nord (Cris, Naskapis, Inuit).

La SDBJ a poursuivi, en 1982, l'entretien des infrastructures du territoire de la Baie James, soit la route Matagami-Radisson-Chisasibi, les aéroports de Matagami (par le biais du ministère des Transports du Québec) et de La Grande Rivière, ainsi que les infrastructures et bâtiments de Radisson.

Les bureaux régionaux de la SDBJ à Chibougamau, Matagami et Radisson ont poursuivi leurs activités, mais à un rythme réduit, compte tenu de la conjoncture.

À Radisson, l'année a été marquée particulièrement par l'établissement de plans de réaménagement et la mise en place de mécanismes fonctionnels, en vue de la démobilisation du campement LG 2 et du déménagement d'une partie des effectifs, bâtiments et matériel de LG 2 à Radisson. La concertation quant au fonctionnement et à l'avenir de cette agglomération nordique se poursuit avec la SEBJ et Hydro-Québec.

La gestion de l'aéroport La Grande Rivière, de l'atelier d'entretien mécanique, des centres de voirie et des relais routiers s'est poursuivie normalement. Des aménagements ont été effectués aux km 381 (relais routier), à la demande de la SEBJ, afin de compléter et d'améliorer sensiblement les services existants.

Des ajouts, réfections et installations nouvelles ont été entrepris aux km 135, 257, 507 et 600, afin d'améliorer les services offerts et la qualité de vie des employés résidant dans ces postes isolés.

À Matagami, tous les bureaux et services du groupe SDBJ, y compris la Municipalité de la Baie James et le service de Sécurité publique, ont été regroupés, en 1982, dans l'édifice Le Jamésien, facilitant de ce fait la collaboration entre les secteurs.

À Chibougamau, le bureau régional s'est principalement occupé des activités suivantes:

- Gardiennage à la mine Joe Mann.
- Gestion du parc d'habitations Somine et Somine-Meston.
- Projet d'accès aux territoires de la Baie James à partir de la région Chapais-Chibougamau-Mistassini.

Sotel inc.

Pour la filiale Sotel inc., un fait marquant de l'exercice 1982 a été l'acquisition du réseau micro-ondes Matagami-LG 2 et des dix groupes électrogènes qui alimentent la liaison hertzienne de Sotel entre LG 2 et Caniapiscau.

Cette section additionnelle porte à quelque 1 500 km la longueur totale du réseau micro-ondes de Sotel inc.

Une ordonnance de la Régie des services publics du Québec, rendue le 30 avril 1982, relativement au contrat d'acheminement des appels entre Sotel inc. et Télébec Itée, a permis à Sotel de réaliser rétroactivement des bénéfices nets additionnels de 570 905 \$ pour les années antérieures à 1982.

Par suite de ce dernier facteur, Sotel a enregistré un profit net, en 1982, de 141 255 \$, malgré une diminution des besoins en services téléphoniques dans l'ensemble du territoire. Les dépenses de l'entreprise se chiffrent à 6 367 033 \$, soit une diminution de 11,9 pour cent par rapport à 1981.

À la fin de décembre 1982, Sotel inc. s'est vue accorder par la Régie des services publics du Québec, d'une part le permis d'étendre son territoire jusqu'au 56^e parallèle Nord, d'autre part l'autorisation de hausser ses tarifs, de façon générale, à partir du 1^{er} janvier 1983.

En 1982, comme en 1981, Sotel inc. n'a versé aucun dividende à ses actionnaires (SDBJ, 51 pour cent et Télébec Itée, 49 pour cent).

Les activités détaillées de Sotel inc. apparaissent dans le rapport annuel spécifique à cet organisme.

Sotour

Pour sa part, la Société de tourisme de la Baie James (Sotour) a vu ses activités hôtelières dans le territoire décroître au rythme de la démobilisation des chantiers. Le niveau de vente de ses différents produits s'est maintenu per capita, mais le total a accusé une chute substantielle, due à la diminution importante du nombre des ouvriers dans le complexe La Grande. Cette baisse se chiffre à 2 200 000 \$ par rapport à 1981.

Sotour a cependant poursuivi l'exploitation de l'Auberge Radisson. La saison estivale a amené un afflux considérable de visiteurs, consécutif à des voyages proposés par différentes agences du Québec, particulièrement Nortour inc. dont Sotour détient 40 pour cent du capital-actions.

Le pavillon de chasse à l'oie de Grande Ile a connu sa meilleure saison depuis son ouverture en 1980. Les chasseurs, à deux exceptions près, venaient de l'étranger (Texas, Californie, France, Italie...). La promotion de ce camp a été faite par Sotour aux États-Unis et au Canada et par Nortour en France, en Belgique et en Allemagne.

Les efforts déployés par Sotour ont permis une augmentation graduelle du tourisme dans le territoire de la Baie James. Cependant, la promotion et la diversification des produits offerts devront être encore renforcées afin d'atteindre les objectifs de rentabilité de Sotour dans ce secteur d'activité. La Société de tourisme de la Baie James a accusé, en 1982, une perte nette de 763 148 \$, due, pour une part importante, aux pertes subies suite à sa participation dans Airgava et Air Mistassini.

Sodab

Pour la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab), l'année 1982 a été marquée par une intense activité, qui a nécessité l'engagement de personnel supplémentaire, et par l'ouverture de deux bureaux d'affaires, l'un à Chisasibi et l'autre à Mistassini. La présence d'agents de développement dans ces bureaux d'affaires favorise une plus grande rapidité d'intervention.

L'intervention de la Sodab s'est concrétisée dans sept des huit communautés du territoire. Son soutien financier a permis la mise sur pied d'une quinzaine de nouveaux projets. Le développement le plus important a sans doute été au niveau de la distribution des produits pétroliers, qui a requis un investissement de plus d'un million de dollars. Les habitants de Fort Rupert, d'Eastmain et de Wemindji peuvent maintenant être assurés d'un approvisionnement régulier et ce, à moindre coût que par le passé.

La création de deux compagnies détenues à 50% par la Sodab retient également l'attention. D'une part Les Entreprises commerciales Meechum inc. ont été créées le 6 avril 1982 à la suite des difficultés financières rencontrées par l'ancien propriétaire de l'épicerie à Mistassini; depuis le début de l'exploitation, la performance des Entreprises commerciales Meechum inc. dépasse les attentes. D'autre part, les Entreprises Allan Cooper inc., orientées vers des activités forestières dans la région de Waswanipi, ont été mises sur pied et ont rempli leurs premiers contrats au cours de l'hiver 1982-1983.

Au niveau du transport par autobus, la Sodab a amélioré son service à Chisasibi et Mistassini et opère un nouveau service à Fort Rupert. Son activité dans ce domaine devrait s'étendre dans les communautés de Eastmain, Wemindji et Waswanipi au cours de la prochaine année.

Outre les déboursés effectués en fonction de l'achat des produits pétroliers, la Sodab avait investi dans ses projets, au 31 décembre 1982, des sommes de l'ordre de 1 259 191 \$ sous forme de prêts, placements et acquisitions d'équipement. L'exercice financier 1982 présente un bénéfice net de 175 247 \$.

Les activités détaillées de la Sodab apparaissent dans le rapport spécifique à cet organisme.



Rapport des vérificateurs

Monsieur le ministre Yves Duhaime
Responsable de l'application
de la Loi du développement
de la région de la Baie James
Hôtel du Gouvernement
Québec

Nous avons vérifié le bilan de la Société de développement de la Baie James au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des résultats et déficit et l'état de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et les explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

C. Albert Poissant, c.a.
de Poissant Richard/Thorne Riddell
Comptables agréés

Maheu Noiseux
Comptables agréés

Montréal, Québec
Le 25 février 1983

Société de développement de la Baie James

(Constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James — 1977 L R Q c.D-8)

Bilan

31 décembre 1982

Actif		1982	1981
Court terme			
Encaisse		— \$	130 523 \$
Dépôts à court terme et intérêt couru		—	3 889 038
Comptes à recevoir (note 2)		3 113 164	5 631 621
Subvention d'équilibre, ministère de l'Énergie et des Ressources		1 915 673	—
Billets à demande — filiales		923 163	2 532 994
Stocks		567 406	568 697
		6 519 406	12 752 873
Compte à recevoir — SEBJ — retenues		251 733	351 974
Placements			
Prêts hypothécaires (note 3)		2 492 165	2 557 867
Placements dans les filiales (note 4)		1 686 772	1 849 712
Avances à recevoir — filiale (note 5)		5 551 355	5 536 576
Placements en actions au coût (valeur au marché 150 000 \$)		350 000	350 000
Prêt à recevoir (note 6)		150 000	150 000
		10 230 292	10 444 155
Projet minier Joe Mann (note 7)		14 477 749	13 778 269
Projets d'exploration minière (note 8)		23 307 142	18 610 131
Immobilisations (note 9)		2 835 958	3 233 081
Développement du territoire (note 10)		14 871 424	14 794 223
		72 493 704 \$	73 964 706 \$

Pour le conseil

Charles Boulva, administrateur

Claude Laliberté, administrateur



Résultats et Déficit

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Revenus		
Intérêt — dépôts à court terme	280 573 \$	1 422 969 \$
Intérêt — entités affiliées	82 658	1 325 444
Intérêt — prêts hypothécaires	402 055	462 922
Intérêt — autres	—	191 529
Location et autres	3 053 940	2 652 058
	3 819 226	6 054 922
<i>Moins: Remise de revenus — SEBJ</i>	740 359	889 195
Revenus nets	3 078 867	5 165 727
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	7 421 779	8 726 085
Dépenses d'exploitation, d'entretien et d'administration	15 125 187	16 986 227
Amortissement des immobilisations	515 273	375 387
	23 062 239	26 087 699
<i>Moins: Recouvrement — SEBJ, Hydro-Québec et entités affiliées</i>	15 419 455	17 975 518
Dépenses capitalisées (note 15)	2 148 246	3 523 054
	17 567 701	21 498 572
Dépenses nettes	5 494 538	4 589 127
Bénéfice (perte) compte non tenu des postes suivants	(2 415 671)	576 600
Subvention d'équilibre — ministère de l'Énergie et des Ressources	1 915 673	—
Projets abandonnés — exploration minière	(907 369)	(807 837)
	1 008 304	(807 837)
Perde d'exploitation	(1 407 367)	(231 237)
Part dans la perte nette des filiales (note 4)	(672 940)	(914 621)
Perde nette	(2 080 307)	(1 145 858)
Bénéfices non répartis au début	314 952	1 460 810
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	(1 765 355)\$	314 952 \$



Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Provenance des fonds		
Exploitation		
Perte nette	(2 080 307)\$	(1 145 858)\$
Postes ne comportant aucune sortie de fonds		
Amortissement des immobilisations	515 273	375 387
Projets abandonnés — exploration minière	907 369	807 837
Part dans la perte nette des filiales	672 940	914 621
Perte sur dispositions d'immobilisations et d'infrastructures	374 352	396 819
Contribution — perte sur dispositions d'immobilisations et d'infrastructures SEBJ et Hydro-Québec	(389 627)	(373 423)
Fonds provenant de l'exploitation	—	975 383
Surplus d'apport	1 350 000	—
Diminution du prêt hypothécaire — filiale	65 702	45 509
Produit de disposition d'immobilisations et d'infrastructures	60 171	153 617
Remise du produit de disposition d'immobilisations et d'infrastructures — SEBJ et Hydro-Québec	(35 510)	(118 274)
Diminution du fonds de roulement	24 661	35 343
	1 440 363	1 056 235
	7 009 225	12 936 669
	8 449 588 \$	13 992 904 \$

Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Utilisation des fonds		
Diminution (augmentation) — retenues sur contrats — infrastructures et autres	1 493 789 \$	(1 088 309)\$
Augmentation (diminution) — comptes à recevoir SEBJ — retenues	(100 241)	53 740
	1 393 548	(1 034 569)
Développement du territoire		
Investissement	396 224	16 820 948
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	(318 619)	(16 662 591)
	77 605	158 357
Projet minier Joe Mann		
Investissement	699 480	11 791 577
Participation — Commanditaires (Socom)	—	(360)
	699 480	11 791 217
Projets d'exploration minière		
Investissement	6 111 801	8 782 119
Participation — Commanditaires (Socom)	(57 358)	(6 938 737)
Participation — Autres	(450 063)	(379 466)
	5 604 380	1 463 916
Immobilisations		
Achats	547 110	2 462 545
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	(419 978)	(1 135 408)
Hypothèques à payer	—	(437 583)
	127 132	889 554
Hypothèques à payer	22 664	25 358
Placement en actions	—	350 000
Placement dans une filiale	510 000	250 000
Augmentation des avances à recevoir — filiale	14 779	99 071
	8 449 588 \$	13 992 904 \$



Notes complémentaires

31 décembre 1982

Note 1 — Énoncé des conventions comptables

a) Placements dans les filiales

La SDBJ est une société paragouvernementale constituée par une loi spéciale dont les actions sont détenues à part entière par le gouvernement du Québec. Le rôle de la SDBJ est le développement des ressources naturelles et la construction de l'infrastructure du territoire de la Baie James. En même temps, elle doit voir à l'administration et à l'aménagement de cette région de 350 000 kilomètres carrés en utilisant, lorsque nécessaire, les services de la Municipalité de la Baie James. Les états financiers sont destinés au Ministre responsable de l'application de la Loi du développement de la région de la Baie James, l'Assemblée nationale du Québec et toutes les personnes intéressées au territoire de la Baie James.

Conséquemment, croyant qu'il est plus explicite de présenter les états financiers de ses filiales séparément, ceux-ci ne furent pas consolidés avec les états financiers de la SDBJ. À l'exception du placement dans la Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab) qui est comptabilisé au coût parce que l'accroissement de l'avoir net de Sodab ne peut être distribué à ses actionnaires, tous les autres placements de la SDBJ dans chacune de ses filiales sont comptabilisés au coût, plus une participation aux bénéfices non répartis (méthode de la valeur de consolidation). Une filiale importante de la SDBJ, Sotel inc., est une compagnie réglementée.

b) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre de la valeur de remplacement et du coût, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

c) Projets d'exploration minière

La participation de la SDBJ est comptabilisée au coût sauf pour quelques projets conjoints où la SDBJ n'a effectué aucun apport monétaire. Ces apports, de nature technique, ne font pas l'objet d'un enregistrement aux états financiers.

Les coûts des projets abandonnés ou liquidés sont imputés aux résultats dans l'année de disposition.

d) Terrains, immeubles, maisons modulaires et autres équipements

Ces immobilisations sont enregistrées au coût, moins toute contribution de tierce partie.

e) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé sur le coût net en employant la méthode linéaire basée sur leur vie utile prévue.

	Vie utile prévue
Immeubles	20 ans
Maisons modulaires	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Matériel et équipement	3 ans
Matériel roulant	3 ans

f) Développement du territoire

Contribution — infrastructures

Le 10 février 1972, la Société de développement de la Baie James (SDBJ) et la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ) ont signé une convention en vertu de laquelle la SDBJ convient de faire construire et d'aménager, à ses frais, avec l'accord de la SEBJ, en vue du développement des ressources hydro-électriques du territoire de la Baie James, les infrastructures requises par la SEBJ (routes d'hiver et permanentes, ponts, aéroports et autres) et la SEBJ convient d'assumer 99% des coûts nets de construction. La SEBJ assumerà de plus 100% des frais d'entretien et d'exploitation des infrastructures aussi longtemps qu'elle en demeurera l'usager exclusif. Les infrastructures demeurent la propriété exclusive de la SDBJ; toutefois, la SDBJ ne peut aliéner, céder ou transporter ces infrastructures sans le consentement de la SEBJ.

Contribution — planification du développement régional et protection de l'environnement

Le coût de certaines études effectuées par la SDBJ est réduit du montant des contributions reçues d'autres parties lorsque ces études bénéficient à celles-ci.

g) Impôts sur le revenu

Étant une société paragouvernementale, la SDBJ et ses filiales en propriété exclusive ne sont pas assujetties aux impôts sur le revenu.

h) Régime de rentes de retraite

Un régime de rentes de retraite contributif couvre tous les employés permanents de la SDBJ et de ses filiales. Les prestations, basées sur la moyenne des gains des cinq meilleures années, sont payables à compter du dernier jour du mois qui précède celui où le participant atteint soixante-onze ans. Toutefois, un participant peut prendre sa retraite en tout temps sans pénalité à compter du premier jour du mois qui suit immédiatement son soixante-cinquième anniversaire de naissance. Toutes les contributions des employés et de la SDBJ sont versées à une société de fiducie.

À chaque année, le coût des prestations de rentes est complètement pourvu. Au cours du premier trimestre, une évaluation actuarielle est effectuée en utilisant la méthode par "unité de crédit". Tout déficit résultant de cette évaluation est comblé durant l'année courante.

Toutefois, compte tenu du surplus actuariel accumulé du régime de retraite au 31 décembre 1981, la SDBJ et ses filiales n'ont pas versé de cotisation au cours de l'exercice 1982.

Note 2 — Comptes à recevoir

	1982	1981
Société d'énergie de la Baie James	1 878 246 \$	3 011 795 \$
Hydro-Québec	350 902	793 802
Filiales	72 077	47 160
Autres	811 939	1 778 864
	<u>3 113 164 \$</u>	<u>5 631 621 \$</u>

Société de développement de la Baie James

Note 3 — Prêts hypothécaires

	1982	1981
a) La SDBJ détient une obligation de deuxième rang garantie par une hypothèque générale. Cette obligation porte intérêt au taux de 15% l'an et vient à échéance le 30 novembre 1986. Toutefois, cette obligation peut être remboursée par anticipation et sans pénalité à compter du 1 ^{er} décembre 1982 moyennant un préavis de 10 jours. De plus, la SDBJ possède deux options consécutives d'achat d'actions de 34% et de 6% des actions ordinaires en circulation de la compagnie emprunteuse qui opère sur le territoire de la Baie James. Si la SDBJ devient actionnaire, le taux d'intérêt sur obligation sera alors de 12% l'an à la date de l'exercice de l'option d'achat d'actions	2 000 000 \$	2 000 000 \$
b) La SDBJ a prêté à une filiale un montant de 750 000 \$ portant intérêt au taux de 13% l'an sur le solde résiduel et garanti par une hypothèque de premier rang sur un immeuble. Le taux d'intérêt est négociable en janvier 1984. L'hypothèque est remboursable en versements mensuels de 11 200 \$ (capital et intérêts) et vient à échéance le 1 ^{er} décembre 1988	557 867	603 376
Moins: Portion encaissable à moins d'un an incluse dans les comptes à recevoir	2 557 867	2 603 376
	65 702	45 509
	2 492 165 \$	2 557 867 \$

Note 4 — Placements dans les filiales

	Placements au 31 décembre 1981	Achat d'actions	Part dans les béné- fices nets (pertes) de 1982	Placements au 31 décembre 1982
Sotel inc. (participation: 51%)	286 002 \$	510 000 \$	72 040 \$	868 042 \$
Sotour (participation: 100%)	988 955	—	(763 148)	225 807
Somine inc. (participation: 100%)	268 345	—	18 168	286 513
Fer Albanel limitée (participation: 51%)	305 900	—	—	305 900
Sodab (participation: 51%)	510	—	—	510
	1 849 712 \$	510 000 \$	(672 940) \$	1 686 772 \$

La participation de la SDBJ aux bénéfices de Sotel inc., de Sotour, et de Somine inc. depuis leur création est de 785 512 \$.

Note 5 — Avances à recevoir — filiale

Selon une convention signée le 29 janvier 1976, la SDBJ a acquis une option d'achat d'actions d'une durée de 10 ans sur le 49% d'intérêt que Cleveland Cliffs Iron Company (Cliffs) détient dans Fer Albanel limitée.

Entre autres, cette convention stipule que la SDBJ financera toutes les dépenses d'exploration minière à compter du 1^{er} janvier 1975. Ces avances portaient intérêt au taux préférentiel bancaire sujet toutefois à un maximum de 4 500 000 \$ incluant les intérêts, toutes les avances additionnelles dépassant ce maximum sont effectuées sans intérêt.

Si la SDBJ n'exerce pas son option d'achat d'actions, il n'y aura aucun remboursement du principal de ses avances ou de l'intérêt jusqu'à ce que tous les billets à payer de Fer Albanel limitée et toutes les avances par les actionnaires sauf les avances de la SDBJ, soient payés en entier. Le recouvrement de ces avances sera fonction de la capacité future de la filiale de réaliser des opérations minières rentables.



Note 6 — Prêt à recevoir

En vertu de la convention signée en mai 1980, avec les Ressources du Lac Meston inc., Valley Mining Corp. (Meston), la SDBJ a consenti, en août 1980, un prêt sans intérêt de 150 000 \$ à Meston.

Le remboursement de ce prêt sera effectué lorsque le projet minier Joe Mann sera en production commerciale. Meston recevra alors une portion des revenus nets du projet minier Joe Mann en contrepartie de l'achat, par la SDBJ, de son intérêt dans le projet conjoint et de ses droits dans la convention de projet conjoint.

Note 7 — Projet minier Joe Mann

	1982	1981
Projet minier Joe Mann		
Investissement	15 137 709 \$	14 438 229 \$
Participation — Commanditaires (Socom)	659 960	659 960
	14 477 749 \$	13 778 269 \$

En juillet 1980, la SDBJ et les Ressources du Lac Meston Inc., Valley Mining Corp. (Meston) ont signé un contrat d'entreprise en participation en vue de remettre en état de production certaines propriétés minières appartenant à Meston. L'investissement de la SDBJ dans le projet minier Joe Mann est représenté par des stocks, des immobilisations et des frais de développement.

Le 15 septembre 1981, la SDBJ fit parvenir à Meston une offre d'acquisition de ses droits dans la convention de projet conjoint et de son intérêt dans le projet conjoint conformément aux dispositions de ladite convention.

Ensuite les termes de la convention de projet conjoint, Meston avait 90 jours pour accepter l'offre de la SDBJ ou de retourner ladite offre pour ainsi se porter acquéreur de l'intérêt et des droits de la SDBJ, aux mêmes termes et conditions que ceux mentionnés dans l'offre d'acquisition. C'est en vertu de ces termes que Meston signifiait à la SDBJ, le 11 décembre 1981, qu'elle exerçait ses droits de retourner l'offre d'acquisition de la SDBJ.

La SDBJ est d'opinion que Meston n'a pas respecté les termes de l'offre d'acquisition du 15 septembre 1981, tel qu'elle s'était engagée, à le faire dans sa lettre du 11 décembre 1981 et, de ce fait, soutient que l'offre de Meston est devenue caduque et que Meston est réputée avoir accepté l'offre d'acquisition de la SDBJ. À ce jour, aucun acte de vente n'a été signé par les parties et des procédures judiciaires ont été entreprises par la SDBJ en vue de se faire déclarer comme seule et unique propriétaire de l'intérêt et des droits de Meston.

Considérant une conjoncture économique défavorable, les travaux de mise en exploitation de la mine furent interrompus le 17 novembre 1981.

Le montant définitif du recouvrement de cet investissement ne peut être déterminé puisqu'il sera fonction du résultat des procédures judiciaires entreprises et de la capacité future de réaliser des opérations minières rentables. Cependant, rien ne laisse croire à la SDBJ, à ce jour, qu'elle ne recouvrera pas la totalité de son investissement.

Note 8 — Projets d'exploration minière

	1982	1981
Projets d'exploration minière	34 343 504 \$	29 139 072 \$
Participation — Commanditaires (Socom)	9 927 699	9 870 341
— Autres	1 108 663	658 600
	11 036 362	10 528 941
Coût net	23 307 142 \$	18 610 131 \$

Le 4 juillet 1980, Exploration SDBJ 1980, société en commandite (Socom) a été constituée en vertu des lois de la province de Québec, la Société de développement de la Baie James (SDBJ) étant le commandité et les détenteurs des unités étant les commanditaires. Socom participe financièrement aux travaux d'exploration minière dans la région du territoire de la Baie James. À ce jour, 235 700 unités ont été souscrites par les commanditaires. Le 15 novembre 1982, conformément à la convention de la Société en commandite, la SDBJ a offert aux commanditaires d'acheter leurs unités à un prix de 3,15 \$ l'unité tel qu'établi par une firme d'ingénieurs indépendants. Cette offre était valide jusqu'au 30 décembre 1982. La SDBJ a reçu à l'intérieur de cette période des certificats représentant 53 000 unités des commanditaires qui ont accepté cette offre. Le paiement de 166 950 \$ aux commanditaires par la SDBJ a été effectué le 28 janvier 1983. La SDBJ assumera la responsabilité de tous les engagements et obligations de Socom.

Note 9 — Immobilisations

	1982	1981
Terrains	175 276 \$	175 276 \$
Immeubles	2 217 861	2 022 271
Maisons modulaires	2 707 789	2 733 711
Mobilier et équipement de bureau	1 841 141	1 712 813
Matériel et équipement	1 780 878	1 724 265
Matériel roulant	3 064 931	3 266 980
	11 787 876	11 635 316
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	6 168 612	6 105 145
Coût net	5 619 264	5 530 171
Amortissement accumulé	2 783 306	2 297 090
	2 835 958 \$	3 233 081 \$

Note 10 — Développement du territoire

	1982	1981
Infrastructures	407 770 377 \$	407 501 657 \$
Contribution — SEBJ et Hydro-Québec	402 174 611	401 924 618
Coût net	5 595 766	5 577 039
Planification du développement régional	5 275 627	5 211 252
Contribution — SEBJ	507 238	507 238
Coût net	4 768 389	4 704 014
Protection de l'environnement	7 345 937	7 351 838
Contribution — gouvernement fédéral	2 838 668	2 838 668
Coût net	4 507 269	4 513 170
	14 871 424 \$	14 794 223 \$

Société de développement de la Baie James

Note 11 — Hypothèques à payer

	1982	1981
Montant dû en première hypothèque, au taux de 10 1/2%, calculé semestriellement, remboursable par versements mensuels de 1 967 \$, incluant les intérêts, échéant le 1 ^{er} avril 1983 et garantie par un immeuble	181 842 \$	186 493 \$
Montant dû en deuxième hypothèque, au taux de 10%, calculé semestriellement, remboursable par versements mensuels de 3 276 \$, incluant les intérêts, échéant le 15 septembre 1991 et garantie par un immeuble	230 383	246 266
	412 225	432 759
Portion échéant à moins d'un an	22 664	20 534
	389 561 \$	412 225 \$

Note 12 — Capital-actions

L'article 25 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James stipule que "le ministre des Finances paiera à la Société, sur le fonds consolidé du revenu, chaque année pendant dix ans, une somme n'excédant pas 10 000 000 \$ pour 1 000 000 d'actions entièrement acquittées de son capital-actions; advenant que le versement à l'égard d'une année ne serait pas effectué ou ne le serait que partiellement, il pourra être payé subséquemment. Les actions de la SDBJ font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances".

Note 13 — Surplus d'apport

La SDBJ a reçu une aide de 1 350 000 \$ du gouvernement du Québec aux seules fins d'agir en lieu de mandataire en se substituant au gouvernement dans le renouvellement de l'entente entre celui-ci et une compagnie d'exploration minière opérant dans la région du territoire de la Baie James.

Note 14 — Engagements

	Total	SEBJ et Hydro- Québec	SDBJ
Construction et entretien des infrastructures	9 019 968 \$	9 019 968 \$	— \$
Achats d'immobilisations et autres	1 036 583	922 504	114 079
Au 31 décembre 1982	10 056 551 \$	9 942 472 \$	114 079 \$
Au 31 décembre 1981	11 751 389 \$	7 450 039 \$	4 301 350 \$

De plus, la Société a des engagements en vertu d'un bail à long terme se terminant en 1988. Les engagements sont de 191 943 \$ pour l'année 1983 et 170 616 \$ pour chacune des années suivantes. Ce bail comprend une option de renouvellement pour une période d'un an à cinq ans.

Note 15 — Dépenses capitalisées

	1982	1981
Projet minier Joe Mann	83 860 \$	386 043 \$
Projets d'exploration minière	1 721 109	2 204 813
Immobilisations	177 437	132 517
Développement du territoire	165 840	799 681
	2 148 246 \$	3 523 054 \$

Note 16 — Société de développement autochtone de la Baie James (Sodab)

	1982	1981
Bilan		
Actif		
Encaisse et placements	1 769 634 \$	2 065 441 \$
Comptes à recevoir	186 675	33 027
Stocks	654 476	—
Prêts et intérêts courus	318 979	675 047
	2 929 764	2 773 515
Prêts	448 800	283 027
Placements et avances	111 000	—
Immobilisations	326 876	12 127
	3 816 440 \$	3 068 669 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Comptes à payer et frais courus	361 119 \$	38 595 \$
Capital-actions	2 751 000	2 501 000
Bénéfices non répartis	704 321	529 074
	3 816 440 \$	3 068 669 \$

Note 17 — Fer Albalen limitée

	1982	1981
Bilan		
Actif		
Frais d'exploration reportés	6 403 403 \$	6 388 625 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Billets et avances à payer:		
Société de développement de la Baie James	5 551 354 \$	5 536 576 \$
Autres	839 710	839 710
	6 391 064	6 376 286
Avoir des actionnaires	12 339	12 339
	6 403 403 \$	6 388 625 \$

Note 18 — Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.



Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de Sotel inc.

Nous avons vérifié le bilan de Sotel inc. au 31 décembre 1982 ainsi que les états des résultats et du déficit et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues, et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu tous les renseignements et explications que nous avons demandés.

À notre avis, et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les renseignements et explications qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la compagnie, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la compagnie au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Charette, Fortier, Hawey & Cie.
Touche Ross & Cie
Comptables agréés

Montréal (Québec)
le 23 février 1983

Sotel Inc.

(Constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec —
filiale de la Société de développement de la Baie James)

Bilan

au 31 décembre 1982

	1982	1981
Actif		
Immobilisations affectées aux télécommunications (note 6)		
Bâtiments, installations et équipement	20 463 667 \$	20 016 332 \$
Moins: amortissement accumulé	11 441 008	10 256 723
	9 022 659	9 759 609
Installations en construction	—	20 357
Matériel et fournitures	1 391 978	501 446
	10 414 637	10 281 412
Court terme		
Encaisse	2 334	3 176
Comptes à recevoir	664 480	678 269
Comptes à recevoir — société mère	16 180	—
Frais payés d'avance	21 834	26 383
Impôts sur le revenu à recouvrer	280 118	623 174
	984 946	1 331 002
Frais reportés	69 235	83 260
Impôts sur le revenu reportés (note 2)	526 077	662 636
	11 994 895 \$	12 358 310 \$

Au nom du conseil

Charles Boulva, administrateur

Léonce Montambault, administrateur



Avoir des actionnaires et passif	1982	1981
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 3)	2 000 000 \$	1 000 000 \$
Déficit	297 896	439 151
	1 702 104	560 849
Avances de la société mère, portant intérêt au taux préférentiel bancaire	2 284 202	2 280 266
Billet à payer (note 4)	6 450 000	7 520 000
Court terme		
Comptes à payer et frais courus	1 325 620	1 117 462
Comptes à payer — société mère	—	1 106
Comptes à payer — compagnies associées	93 987	740 993
Facturation par anticipation	138 982	137 634
	1 558 589	1 997 195
	11 994 895 \$	12 358 310 \$

Résultats et Déficit

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Revenus d'exploitation		
Service local	1 570 696 \$	1 392 443 \$
Service interurbain	4 381 500	5 098 589
Divers, montant net	1 637 558	1 397 813
	7 589 754	7 888 845
Dépenses d'exploitation		
Amortissement des immobilisations	1 722 316	1 968 439
Entretien	1 949 536	2 031 433
Coût des raccordements et radiation des coûts non amortis	566 617	1 042 570
Location de circuits téléphoniques	643 680	847 324
Dépenses générales et d'administration	1 484 884	1 338 210
	6 367 033	7 227 976
Revenus d'exploitation nets	1 222 721	660 869
Autres dépenses (revenus)		
Intérêts	1 548 444	1 803 817
Provision pour fonds utilisés pendant la construction	(3 139)	(26 372)
Divers, montant net	(29 493)	5 435
	1 515 812	1 782 880
Perte avant postes suivants	(293 091)	(1 122 011)
Ajustements suite aux études de partage des revenus du service interurbain (note 5)	570 905	(971 216)
Bénéfice (perte) avant impôts sur le revenu	277 814	(2 093 227)
Impôts sur le revenu		
Recouvrés	—	(372 680)
Reportés	136 559	(691 270)
	136 559	(1 063 950)
Bénéfice net (perte nette) de l'exercice	141 255	(1 029 277)
Déficit (bénéfices non répartis) au début de l'exercice	439 151	(590 126)
Déficit à la fin de l'exercice	297 896 \$	439 151 \$



Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Provenance des fonds		
Exploitation		
Bénéfice net (perte nette)	141 255 \$	(1 029 277)\$
Postes n'influant pas sur les fonds		
Amortissement des immobilisations	1 722 316	1 968 439
Amortissement des frais reportés	2 564	1 952
Radiation des coûts des raccordements non amortis	—	273 219
Impôts sur le revenu reportés	136 559	(691 270)
Provision pour fonds utilisés pendant la construction	(3 139)	(26 372)
	1 999 555	496 691
Émission de capital-actions	1 000 000	—
Billet à payer	—	2 520 000
Augmentation des avances de la société mère	3 396	—
Diminution des frais reportés	11 461	—
Diminution du fonds de roulement	—	509 354
	3 014 952 \$	3 526 045 \$
Utilisation des fonds		
Immobilisations affectées aux télécommunications, nettes (note 6)	1 852 402 \$	1 846 214 \$
Billets à payer	1 070 000	—
Diminution des avances de la société mère	—	1 617 124
Augmentation des frais reportés	—	62 707
Augmentation du fonds de roulement	92 550	—
	3 014 952 \$	3 526 045 \$

Notes complémentaires

31 décembre 1982

Note 1 — Énoncé des conventions comptables

a) Plan comptable

La compagnie est une entreprise de télécommunications desservant le territoire de la Baie James et est réglementée par la Régie des services publics du Québec, ce qui comprend l'examen de ses pratiques comptables. Le plan et les pratiques comptables en vigueur sont semblables à ceux qui ont cours dans l'industrie des télécommunications.

b) Immobilisations affectées aux télécommunications

Les immobilisations affectées aux télécommunications sont comptabilisées au prix coûtant.

c) Amortissement

L'amortissement est calculé d'après la méthode de l'amortissement linéaire, à des taux établis selon la durée estimative d'utilisation des biens, laquelle est révisée annuellement. Au retrait des biens de télécommunications amortissables, le montant auquel ces biens étaient inscrits au poste Immobilisations affectées aux télécommunications est imputé à l'amortissement accumulé.

d) Impôts sur le revenu

La compagnie emploie la méthode du report d'impôt pour comptabiliser les impôts sur le revenu.

e) Comptabilisation des revenus du service interurbain

Dans l'industrie des télécommunications, les recettes de messages interurbains tarifés sont partagées entre les entreprises de téléphone liées par des contrats de trafic. Des partages préliminaires sont effectués et comptabilisés aux opérations mensuellement. Les ajustements, apportés aux estimés comptabilisés dans un exercice antérieur, résultant des études du trafic réel échangé sont comptabilisés distinctement à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils sont connus.

f) Provision pour fonds utilisés pendant la construction

La compagnie impute à ses installations une provision pour les fonds utilisés pendant la construction. Ceci a pour effet de reconnaître un revenu au cours de la période de construction, d'imputer un coût additionnel aux immobilisations affectées aux télécommunications et de permettre un rendement sur le capital investi dans les installations en construction.

Note 2 — Impôts sur le revenu reportés

La compagnie dispose de pertes fiscales au montant de 1 349 211 \$ à reporter contre les revenus imposables futurs d'ici 1986. L'avantage fiscal découlant de ces pertes à reporter, déduction faite des impôts reportés créditeurs, est présenté au bilan.

Note 3 — Capital-actions

Autorisé

500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de \$10 chacune

Émis

200 000 actions

2 000 000 \$

Le 15 novembre 1982, la compagnie a procédé à l'émission contre espèces de 100 000 actions au prix de 10 \$ chacune.

Note 4 — Billet à payer

Le billet à payer représente un emprunt bancaire à demande portant intérêt au taux préférentiel.

Note 5 — Ajustements suite aux études de partage des revenus du service interurbain

Au cours de l'exercice, la compagnie a reçu des montants totalisant 70 905 \$ à titre d'ajustements découlant d'études de partage des recettes de messages interurbains tarifés (note 1 e)). De plus, la compagnie a reçu un montant forfaitaire de 500 000 \$ à titre d'ajustements découlant du nouveau contrat de trafic, liant la compagnie et Télécab Ltée applicable rétroactivement au 18 septembre 1977.

Note 6 — Immobilisations affectées aux télécommunications

Les acquisitions de l'année incluent l'achat de la liaison hertzienne Matagami-LG2 et des groupes électrogènes situés sur la liaison hertzienne LG2-Caniapiscau de la Société d'Énergie de la Baie James au prix de 1 000 001 \$ et autres considérations, le tout tel qu'approuvé par la Régie des services publics du Québec.

Note 7 — Opérations entre apparentés

Sotel inc. est une filiale détenue à 51% par la Société de développement de la Baie James et à 49% par Télécab Ltée, une filiale de Bell Canada. Sotel inc. a effectué, dans le cours normal de ses opérations, des transactions d'environ 3 080 000 \$ avec la Société de développement de la Baie James, Télécab Ltée et leurs entités affiliées selon les normes commerciales régulières.



Rapport des vérificateurs

À l'actionnaire de la
Société de tourisme de la Baie James

Nous avons vérifié le bilan de la Société de tourisme de la Baie James au 31 décembre 1982 ainsi que l'état des résultats et de déficit et l'état de l'évolution de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date et nous avons obtenu tous les renseignements et explications demandés. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté, par conséquent, les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, au meilleur des renseignements et des explications qui nous ont été donnés et tel qu'il appert aux registres comptables de la Société, ces états financiers présentent fidèlement la situation financière de la Société au 31 décembre 1982 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Maheu Noiseux
Comptables agréés

Montréal (Québec)
le 11 février 1983

Société de tourisme de la Baie James

(Constituée en vertu de la Loi sur le développement de la région de la Baie James — 1977 L R Q c. D-8 — filiale en propriété exclusive de la Société de développement de la Baie James)

Bilan

au 31 décembre 1982

Actif	1982	1981
Court terme		
Encaisse	19 283 \$	44 936 \$
Comptes à recevoir	153 068	181 539
Billet à recevoir	5 000	505 000
Stocks de restauration	146 139	264 726
Stocks d'équipement d'aviation	426 454	—
Frais payés d'avance	15 676	24 230
Prêt encaissable à moins d'un an	3 854	5 000
	769 474	1 025 431
Prêt	—	3 854
Placement (note 2)	12 496	2 000
Immobilisations au coût		
Auberge Radisson	1 451 992	1 451 992
Camp de pourvoirie	189 527	188 572
Maison modulaire	—	23 548
Matériel roulant	145 201	164 710
Matériel et équipement	66 575	64 685
Mobilier et agencement	256 570	256 349
	2 109 865	2 149 856
Moins: amortissement accumulé	720 807	597 979
	1 389 058	1 551 877
	2 171 028 \$	2 583 162 \$

Pour le conseil

Charles Boulva, administrateur

Marcel Baril administrateur



Passif et avoir de l'actionnaire	1982	1981
Court terme		
Billet à payer	260 000 \$	500 000 \$
Comptes à payer et frais courus	464 126	208 840
Compte à payer — SDBJ	651 039	252 728
Dette à long terme échéant à moins d'un an	77 850	62 583
	1 453 015	1 024 151
 Dette à long terme (note 3)	 492 166	 570 016
 Avoir de l'actionnaire		
Capital-actions		
Autorisé		
500 000 actions privilégiées non votantes d'une valeur nominale		
de 10 \$ chacune, à dividende non cumulatif de 9%, rachetables		
à partir du 1 ^{er} novembre 1981 avec une prime diminuant de		
0,50 \$ à 0,20 \$ jusqu'au 31 octobre 1985 et à la valeur nominale		
par la suite		
500 000 actions ordinaires d'une valeur nominale de 10 \$ chacune		
Émis et payé		
35 000 actions ordinaires	350 000	350 000
Bénéfices non répartis (déficit)	(124 153)	638 995
	225 847	988 995
	2 171 028 \$	2 583 162 \$

Résultats et Déficit

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Revenus		
Ventes de boisson et nourriture	2 519 165 \$	4 782 804 \$
Coût des ventes	1 523 668	2 748 015
Bénéfice brut	995 497	2 034 789
Autres		
Service d'hôtellerie	314 396	392 899
Camp de pourvoirie	23 051	33 751
Honoraires de gestion	25 568	34 425
Intérêt	—	15 949
	1 358 512	2 511 813
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	965 549	1 342 781
Location, entretien, réparations	206 410	230 702
Fournitures et accessoires	26 765	75 082
Dépenses générales et d'administration	598 892	865 203
Amortissement des immobilisations	163 431	184 906
Intérêt sur hypothèque	103 747	69 662
Intérêt — autre	67 362	15 511
	2 132 156	2 783 847
	(773 644)	(272 034)
Part dans le bénéfice net (perte) d'une compagnie satellite	10 496	(136 000)
Perte nette	(763 148)	(408 034)
Bénéfices non répartis au début	638 995	1 047 029
Bénéfices non répartis (déficit) à la fin	(124 153)\$	638 995 \$



Évolution de la situation financière

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Provenance des fonds		
Produit de disposition d'immobilisations	6 629 \$	— \$
Diminution du prêt	3 854	5 000
Diminution du fonds de roulement	10 483	5 000
	684 821	297 752
	695 304 \$	302 752 \$
Utilisation des fonds		
Exploitation		
Perte nette	763 148 \$	408 034 \$
Postes ne comportant aucun mouvement de fonds		
Amortissement des immobilisations	(163 431)	(184 906)
Part dans le bénéfice net (perte) d'une compagnie satellite	10 496	(136 000)
Gain sur disposition d'immobilisation	3 128	—
	613 341	87 128
Achats d'immobilisations	4 113	83 041
Placement	—	70 000
Diminution de la dette à long terme	77 850	62 583
	695 304 \$	302 752 \$

Notes complémentaires

31 décembre 1982

Note 1 — Énoncé des conventions comptables**a) Stocks**

Les stocks de restauration sont évalués au moindre de la valeur de remplacement et du coût, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Les stocks d'équipement d'aviation sont évalués selon la méthode du coût propre.

b) Amortissement

L'amortissement des immobilisations est calculé en employant la méthode linéaire basée sur leur vie utile prévue.

	Vie utile prévue
Auberge Radisson	20 ans
Camp de pourvoirie	10 ans
Matériel roulant	3 ans
Matériel et équipement	5 ans
Mobilier et agencement	5 ans

c) Impôts sur le revenu

Étant une filiale en propriété exclusive d'une société paragouvernementale exempte d'impôt, la compagnie n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

Note 2 — Placement

	1982	1981
Nortour inc. (participation 40%) — à la valeur de consolidation	12 496 \$	2 000 \$

Au cours de l'exercice, la compagnie a acquis le solde des actions en circulation, une partie des actifs de Air Mistassini Inc. et a réglé la dette à long terme grevant les biens achetés. Subséquemment, le placement en actions a été vendu et la compagnie est à liquider les actifs acquis précédemment. Le résultat de ces dispositions est diminué du stock d'équipement d'aviation montré au bilan.

Note 3 — Dette à long terme

	1982	1981
Dû à la SDBJ, 13% l'an sur le solde résiduel et garanti par une hypothèque de premier rang sur l'Auberge Radisson. Le taux d'intérêt est négociable en janvier 1984. L'hypothèque est remboursable en versements mensuels de 11 200 \$ incluant les intérêts, dernier versement le 1 ^{er} décembre 1988	557 867 \$	603 376 \$
Montant dû sur camp de pourvoirie, 8%, remboursable par versements mensuels de 1 564 \$ incluant les intérêts, dernier versement le 7 août 1983	12 149	29 223
	570 016	632 599
Dette à long terme échéant à moins d'un an	77 850	62 583
	492 166 \$	570 016 \$

Les versements des quatre prochains exercices se chiffrent à: 1984, 74 770 \$; 1985, 85 090 \$; 1986, 96 836 \$ et 1987, 110 202 \$.



Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de la
Société de développement autochtone
de la Baie James

Nous avons vérifié le bilan de la
Société de développement autochtone
de la Baie James au 31 décembre
1982 ainsi que l'état des résultats et
bénéfices non répartis et l'état de
l'évolution de la situation financière de
l'exercice terminé à cette date et
avons obtenu tous les renseignements
et explications que nous avons
demandés. Notre vérification a été
effectuée conformément aux normes
de vérification généralement
reconnues, et a comporté par
conséquent les sondages et autres
procédés que nous avons jugés
nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, et du mieux que nous
avons pu nous en rendre compte par
les renseignements et les explications
qui nous ont été donnés et d'après ce
qu'indiquent les livres de la société,
ces états financiers sont rédigés de
manière à présenter fidèlement l'état
véritable et exact des affaires de la
société au 31 décembre 1982 ainsi
que les résultats de son exploitation et
l'évolution de sa situation financière
pour l'exercice terminé à cette date
selon les principes comptables
généralement reconnus, appliqués de
la même manière qu'au cours de
l'exercice précédent.

Thorne Riddell
Comptables agréés

Montréal, Québec
le 30 mars 1983

Société de développement autochtone de la Baie James

(Constituée en vertu de la Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie James — 1977 L R Q c. S-9.1 — filiale de la Société de développement de la Baie James)

Bilan

31 décembre 1982

Actif	1982	1981
Court terme		
Encaisse	33 881 \$	17 488 \$
Dépôts à terme et intérêts courus	1 735 753	2 047 953
Comptes à recevoir	186 675	33 027
Intérêts courus à recevoir sur prêts	19 149	16 205
Stocks	654 476	—
Prêts — portion encaissable en moins d'un an	299 830	658 842
	2 929 764	2 773 515
Long terme		
Prêts (note 2)	448 800	283 027
Placements et avances (note 3)	111 000	—
Immobilisations (note 4)	326 876	12 127
	886 676	295 154
	3 816 440 \$	3 068 669 \$
Passif et avoir des actionnaires		
Court terme		
Comptes à payer et frais courus	354 744 \$	36 944 \$
Comptes à payer — SDBJ	6 375	1 651
	361 119	38 595
Avoir des actionnaires		
Capital-actions (note 5)		
Autorisé		
14 999 actions ordinaires de catégorie "A"		
d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune		
100 actions ordinaires d'une valeur		
nominale de 10 \$ chacune		
Émis		
2 750 actions ordinaires de catégorie "A"	2 750 000	2 500 000
(1981 — 2 500 actions)	1 000	1 000
100 actions ordinaires	2 751 000	2 501 000
Bénéfices non répartis	704 321	529 074
	3 455 321	3 030 074
Engagements (note 6)		
	3 816 440 \$	3 068 669 \$

Pour le conseil

Bernard Mathieu, administrateur
Philip Awashish, administrateur



Résultats et Bénéfices non répartis

exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Produits pétroliers		
Ventes	179 415 \$	— \$
Coût des marchandises vendues	136 751	—
Bénéfice brut	42 664	—
Autres revenus		
Intérêts	503 070	523 793
Concessions	149 145	59 003
Location	1 912	5 250
	654 127	588 046
	696 791	588 046
Dépenses		
Salaires et avantages sociaux	151 020	108 339
Commissions — produits pétroliers	17 268	—
Services professionnels et administratifs	82 758	59 343
Frais de déplacement	47 826	38 795
Redevances	38 336	—
Location, entretien et réparations	71 454	47 027
Transport et communication	16 207	7 943
Fournitures et accessoires	6 250	5 207
Promotion économique	30 152	3 983
Service au personnel	10 378	4 132
Amortissement des immobilisations	31 102	20 073
Gain sur disposition d'immobilisations	—	(5 789)
Autres	8 424	6 635
Taxe sur le capital	10 369	5 215
	521 544	300 903
Bénéfice net	175 247	287 143
Bénéfices non répartis au début de l'exercice	529 074	241 931
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice	704 321 \$	529 074 \$

Évolution de la situation financière

exercice terminé le 31 décembre 1982

	1982	1981
Provenance des fonds		
Exploitation		
Bénéfice net	175 247 \$	287 143 \$
Postes ne comportant pas de sortie de fonds		
Amortissement des immobilisations	31 102	20 073
Gain sur disposition d'immobilisations	—	(5 789)
Émission d'actions ordinaires de catégorie "A"	206 349	301 427
Produit de disposition d'immobilisations	250 000	250 000
Prêts	—	14 213
	57 741	141 823
	514 090 \$	707 463 \$
Utilisation des fonds		
Achat d'immobilisations	345 851 \$	17 419 \$
Placements et avances	111 000	—
Prêts	223 514	256 100
Augmentation (diminution) du fonds de roulement	680 365	273 519
	(166 275)	433 944
	514 090 \$	707 463 \$



Notes complémentaires

31 décembre 1982

Note 1 — Énoncé des conventions comptables

a) Stocks

Les stocks sont évalués au moindre de la valeur nette de réalisation et du coût, le coût étant déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

b) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé en employant la méthode linéaire basée sur leur vie utile prévue.

	Vie utile prévue
Immeuble	20 ans
Maison modulaire	10 ans
Mobilier et équipement de bureau	5 ans
Réservoirs de carburants	3 ans
Matériel roulant	de 1½ an à 3 ans

c) Impôts sur le revenu

La Société n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu, puisque 99,9 pour cent des actions sont détenues par le gouvernement du Québec.

Note 2 — Prêts

1982 1981

Prêt au taux préférentiel bancaire moins un pour cent, garanti par l'Administration régionale Crie, remboursable par versements mensuels de 3 750 \$ jusqu'en octobre 1985	168 750 \$	172 500 \$
Prêt au taux préférentiel bancaire, garanti par de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel	—	551 976
Autres	579 880	217 393
	748 630	941 869
Portion encaissable en moins d'un an	299 830	658 842
	448 800 \$	283 027 \$

Note 3 — Placements et avances

En mars et en mai 1982, la Société a fait l'acquisition de participations de 50% dans Les Entreprises Commerciales Meechum inc. et de 50% dans Les Entreprises Allan Cooper inc. pour une considération monétaire de 10 000 \$ et 16 000 \$ respectivement. Les états financiers au 31 décembre 1982 de ces deux entreprises ne sont pas disponibles et les placements sont évaluées au coût.

1982 1981

Les Entreprises Commerciales Meechum inc.	10 000 \$	—
Prêt au taux préférentiel bancaire plus un pour cent, remboursable sur demande jusqu'en décembre 1992	85 000	—
	95 000	—
Les Entreprises Allan Cooper inc.	16 000	—
	111 000 \$	—

Note 4 — Immobilisations

	1982	1981
Immeuble	34 157 \$	—
Maison modulaire	11 987	—
Mobilier et équipement de bureau	10 981	8 101 \$
Matériel roulant	114 329	45 609
Réservoirs de carburants	228 107	—
	399 561	53 710
Amortissement accumulé	72 685	41 583
	326 876 \$	12 127 \$

Note 5 — Capital-actions

L'article 15 de la Loi sur la Société de développement autochtone de la Baie James — 1977 L R Q c. S-9.1 stipule que le ministre des Finances paiera à la Société, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes suivantes, aux dates fixées, pour le nombre d'actions de catégorie "A":

Dates	Versements	Nombre d'actions
15 avril 1983	250 000 \$	250
15 avril 1984	250 000 \$	250
15 avril 1985	250 000 \$	250
15 avril 1986	250 000 \$	250
15 avril 1987	250 000 \$	250

Durant l'année 1982, le ministre des Finances a versé une somme globale de 250 000 \$ pour 250 actions.

Note 6 — Engagements financiers

En 1982, la société s'est portée garante de deux prêts pour un maximum de 85 000 \$.

La société a des engagements pour un montant annuel de 9 675 \$ en vertu d'un bail à long terme échéant en 1983. Ce bail comprend une option de renouvellement pour une période additionnelle de trois ans.



Conseil d'administration

Municipalité de la Baie James (MBJ)	Charles Boulva, ing. président
	Guy Carle, L.Sc. éc. et pol.
	Claude Genest, L.S.C.
	Claude Laliberté, ing.
	Pierre MacDonald, adm. a.
Greffier	Réal Bordeleau
Trésorier	Robert Guerriero, c.a.

Organismes para-municipaux

Comité consultatif de la Municipalité de la Baie James

Représentant un bassin de 26 000 habitants.

1 représentant des municipalités de:

Chapais, Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, la Baie James

1 représentant des localités de Joutel et Rousseau

1 représentant des agglomérations de Val-Paradis, Villebois et Radisson

1 représentant des Commissions scolaires de Joutel-Matagami, de Chapais-Chibougamau, de Lebel-sur-Quévillon et du Nouveau-Québec.

Comité de Sécurité publique

2 membres de la SDBJ

2 membres de la SEBJ

1 membre d'Hydro-Québec

1 membre de la Sûreté du Québec

2 membres de la MBJ

Conseil régional de zone de la Baie James

Administration des terres de catégorie II (69 995 km²) selon la Convention de la Baie James et du Nord québécois

3 membres de la MBJ

3 membres de l'Administration régionale crie

De plus, dans un objectif de gestion décentralisée des agglomérations:

les conseils locaux de Joutel et Rousseau

les comités de gestion locale de Villebois et Val-Paradis

le comité de citoyens de Miquelon et Desmaraisville

Rapport d'activités

1. Administration générale

La Municipalité n'a ménagé aucun effort au cours de 1982 pour consolider les liens existants avec les autres villes, soit par la conclusion d'ententes de services, soit par l'étude de projets d'intérêt commun. La formation de comités intermunicipaux avec Lebel-sur-Quévillon et Matagami fournira l'instrument nécessaire à une collaboration accrue.

La Direction du service de l'Administration générale a assuré une participation très assidue aux activités de plusieurs organismes locaux et régionaux, ainsi qu'aux organismes, comités et groupes de travail créés par le Conseil de la Municipalité de la Baie James.

L'exercice financier 1982 aura vu également la finalisation de la construction des réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux à Val Paradis et Villebois et de sept sites de disposition de boues provenant des fosses septiques, la rénovation de l'usine de filtration de l'eau potable à Joutel, la poursuite des travaux d'aménagement de 70 espaces de camping au Centre de plein air du lac Matagami, ainsi que plusieurs autres activités d'entretien des services municipaux et la surveillance de l'entretien d'hiver des routes.

Dans le domaine des loisirs, la réalisation de travaux correctifs au lac Pagé-gasque, la relance et la promotion de la Base de plein air du Mont Fenouillet, l'aménagement d'une plage publique à Lebel-sur-Quévillon, la construction du terrain de camping au Centre de plein air du lac Matagami, l'implantation, à proximité, d'un camp scout permanent et la recherche de subventions pour mener à bien ces projets ont été au coeur des activités réalisées en 1982.

2. Service de Sécurité publique

De son côté, le service de Sécurité publique (SSP) de la Municipalité de la Baie James a connu, au cours de 1982, une importante décroissance. Il a dû faire face à des compressions budgétaires auxquelles il a pallié par l'abolition de certaines tâches, le regroupement de secteurs et l'abandon de quelques activités. Nonobstant la coupure de 97 postes (soit 34% des effectifs), les grandes lignes de l'action 1982 ont été orientées vers l'intensification des programmes de préven-

tion reliés à la criminalité, la sécurité routière et à l'incendie, une participation active au sein du Comité permanent sur les mesures d'urgence, la formation de brigades et de groupes d'intervention dans les aéroports. Ces actions, greffées à certaines réorganisations administratives, ont permis au SSP de s'adapter à la réalité évolutive du territoire en maintenant les principes de recrutement, d'efficacité et de répartition des tâches, en vigueur depuis les débuts du SSP. En conséquence, le service de Sécurité publique peut présenter, en 1982, une vue d'ensemble des plus positives de ses activités, tant par la diminution des infractions criminelles que des accidents de la circulation.

Le Comité de sécurité publique, quant à lui, a poursuivi son action au niveau des prévisions budgétaires, du Comité permanent sur les mesures d'urgence, du code d'éthique, des conventions collectives, de la prévention des accidents, etc.

Les activités détaillées du service de Sécurité publique de la Municipalité de la Baie James apparaissent dans le rapport annuel spécifique à cet organisme.

3. Financement

L'ampleur des activités de la Municipalité résulte principalement de son protocole d'entente sur la sécurité publique, qui mobilise 87% des dépenses alors que l'Administration générale en retient 10% et les localités 3%.

En ce qui a trait au financement, il est effectué à 91% par les grands développeurs et à 9% par diverses autres sources.

4. Conseil régional de zone de la Baie James

Le Conseil régional de zone de la Baie James (CRZBJ), également représentatif de l'Administration régionale crie et de la Municipalité de la Baie James, a suivi le cheminement global des dossiers touchant l'administration des terres de catégorie II du territoire de la Baie James, l'étude du dossier de la route d'hiver entre Eastmain et la route Matagami-Radisson et la protection de l'environnement le long des routes et autour des campements cris.

5. Comité consultatif de la Municipalité de la Baie James

L'aménagement du territoire, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la préparation de la consultation gouvernementale à venir sur l'aménagement et le développement régional ont été au centre des préoccupations des membres du Comité consultatif de la Municipalité de la Baie James créé en juin 1980. En 1982, des représentants des Commissions scolaires de Joutel-Matagami, Chapais-Chibougamau, Lebel-sur-Quévillon et de la Commission scolaire du Nouveau-Québec ont été intégrés au Comité.

	DÉPENSES	FINANCEMENT			
		Développeurs	%	Autres revenus	%
Protocole d'entente	14,756,451 \$	14,756,451 \$	100%		
Sécurité publique					
Administration générale	1,717,029	772,200	45%	944,829 \$	55%
Localités	423,254			423,254	100%
Excédent des revenus sur les dépenses	179,809			179,809	100%
	17,076,543 \$	15,528,651 \$	91%	*1,547,892 \$	9%

*Le montant de 1 547 892 \$ inclut la formule de transfert minimum de 516 949 \$ ainsi que des subventions diverses du gouvernement du Québec totalisant 322 578 \$.



Rapport des vérificateurs

Messieurs les membres du Conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James en substitution au Conseil municipal de la Municipalité de la Baie James

Nous avons vérifié les bilans des fonds d'administration, des règlements d'emprunt en cours, de roulement et l'état des actifs à long terme de la Municipalité de la Baie James au 31 décembre 1982 ainsi que les états des résultats et du surplus accumulé du fonds d'administration de l'exercice terminé à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement les résultats des opérations de la Municipalité pour l'exercice clos le 31 décembre 1982 ainsi que sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus et les usages particuliers de la comptabilité municipale, sujet à l'approbation et la publication des ordonnances mentionnées à la note 2, et ces principes ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Samson Bélair
Comptables agréés

Montréal (Québec)
le 18 février 1983

Municipalité de la Baie James

(constituée en vertu de l'article 34 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James — 1977 L R Q c.D-8)

Fonds d'administration

Bilan

31 décembre 1982

Actif

Encaisse	17 391 \$
Dépôts à terme	1 677 004
Comptes à recevoir	
Taxes foncières	272 636 \$
Subventions provinciales	40 131
Société de développement de la Baie James	389 287
Autres	45 150
	747 204
	<u>2 441 599 \$</u>

Passif

Fournisseurs et frais courus	1 092 371 \$
Salaires et déductions à la souche à payer	957 373
Montant dû au fonds des règlements d'emprunt en cours	42 089
Montant dû au fonds de roulement	16 325
	<u>2 108 158</u>
Surplus accumulé (note 1)	333 441
	<u>2 441 599 \$</u>



Fonds d'administration
Résultats
de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

Revenus

Revenus de sources locales

Taxes foncières générales et autres taxes	1 375 839 \$
Compensations tenant lieu de taxes:	
Gouvernement du Québec	13 209 \$
Autres	32 757
Services rendus:	
Société d'énergie de la Baie James	11 594 143
Hydro-Québec	2 333 227
Société de développement de la Baie James	291 645
Autres revenus de sources locales	596 196
	16 237 016

Revenus de transferts

Formule de transfert minimum	516 949
Transferts conditionnels — subventions	
Gouvernement du Québec	
Ministère du travail	25 200
Ministère de l'environnement	39 200
Ministère des Transports	
Entretien des chemins d'hiver	199 561
Asphalte et réfection des chemins	25 931
Autre	32 686
	322 578
	17 076 543

Dépenses (annexe 1)

Administration générale	3 309 252
Sécurité publique	12 315 191
Transport routier	486 291
Hygiène du milieu	290 399
Urbanisme et mise en valeur du territoire	271 581
Loisirs et culture	224 020
	16 896 734
Excédent des revenus sur les dépenses	179 809 \$

Fonds d'administration

Surplus accumulé

de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

Surplus disponible pour affectation au 31 décembre 1981	188 632 \$
Surplus affecté au fonds de roulement	(35 000)
Excédent des revenus sur les dépenses de l'exercice	179 809
Surplus disponible pour affectation au 31 décembre 1982	333 441 \$

Fonds d'administration

Notes complémentaires

31 décembre 1982

Note 1 — Surplus accumulé

Excédent des revenus sur les dépenses: Municipalité de la Baie James (excluant les localités et agglomérations)	315 718 \$
Localité de Joutel	12 870 \$
Localité de Rousseau	2 046
Agglomération de Val Paradis	(183)
Agglomération de Villebois	2 990
Ces fonds appartiennent aux citoyens des localités et agglomérations et sont reportés à leur budget de l'année 1983	17 723
	333 441 \$

**Note 2 — Approbation des ordonnances par le gouvernement
du Québec**

Les articles 36 et 37 de la Loi sur le développement de la région de la Baie James — 1977 L R Q c.D-8, stipulent que le Conseil d'administration de la Société de développement de la Baie James est substitué au conseil municipal et qu'il en exerce les pouvoirs par ordonnances soumises à l'approbation du gouvernement du Québec et publiées dans la Gazette officielle du Québec. Des ordonnances adoptées par le Conseil et ayant des implications d'ordre financier n'ont pas encore été approuvées par le gouvernement du Québec et/ou publiées dans la Gazette officielle du Québec. Le Conseil est d'avis qu'il n'y a pas lieu de croire que ces ordonnances ne seront pas approuvées et/ou publiées.



Fonds d'administration
Analyse des dépenses par objet
 de l'exercice terminé le 31 décembre 1982

Annexe 1

	Administration générale	Sécurité publique	Transport routier	Hygiène du milieu	Urbanisme et mise en valeur du territoire	Loisirs et culture	Total
Rémunération du personnel	412 054 \$	8 823 061 \$	144 819 \$	123 297 \$	97 447 \$	78 336 \$	9 679 014 \$
Contribution de l'employeur	1 888 538	—	—	—	—	—	1 888 538
Transport et communications	115 109	1 056 837	9 516	9 896	11 974	3 277	1 206 609
Services professionnels, administratifs et autres	701 476	102 282	206 466	23 677	130 422	7 160	1 171 483
Location, entretien et réparations	120 098	1 534 579	48 756	35 658	19 953	2 469	1 761 513
Biens non durables	51 483	680 190	33 410	51 987	5 544	7 454	830 068
Actifs immobilisés	1 410	118 242	41 230	23 790	4 146	120 000	308 818
Frais de financement	8 700	—	2 094	2 094	2 095	3 055	18 038
Autres objets	10 384	—	—	20 000	—	2 269	32 653
	3 309 252 \$	12 315 191 \$	486 291 \$	290 399 \$	271 581 \$	224 020 \$	16 896 734 \$

Fonds des règlements d'emprunt en cours — Bilan

31 décembre 1982

Actif

Encaisse	10 427 \$
Subvention à recevoir — Gouvernement du Québec	141 071
Montant à recevoir du fonds d'administration	42 089
Dépenses en immobilisations sur règlements d'emprunt en cours	536 548
	730 135 \$

Passif

Comptes à payer — fournisseurs	130 390 \$
Montants affectés aux règlements d'emprunt en cours	599 745
	730 135 \$

Fonds de roulement — Bilan

31 décembre 1982

Actif	
Dû par le fonds d'administration	16 325 \$
Dépenses financées à long terme	18 675
	35 000 \$
Passif	
Capital financé à même les revenus	35 000 \$

État des actifs à long terme — Actifs immobilisés

31 décembre 1982

Actif	
Actifs immobilisés	
Travaux de génie (note)	588 524 \$
Bâtisses	62 717
Machinerie et véhicules	204 041
Terrains	2 050
	857 332 \$
Mode de financement	
Actifs financés par:	
Fonds d'administration	515 924 \$
Fonds de roulement	28 013
Subventions et contributions gouvernementales	138 891
Autres modes de financement	174 504
	857 332 \$

Note — Travaux de génie

Le 1^{er} juin 1976, un acte de cession a été signé par le gouvernement du Québec en faveur de la Municipalité de la Baie James concernant le transfert des services municipaux (aqueduc, égouts, usine de filtration, rues et trottoirs) de la localité de Joutel, à un coût de 1\$. Ces services municipaux (valeur estimative d'environ 2 600 000 \$) ont été financés entièrement par le ministère des Richesses naturelles avant même que la Municipalité de la Baie James prenne charge de la localité de Joutel.

